



## **diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1966 - 30 mars 1995 - 6 F

### **D 1966 ARGENTINE POLÉMIQUE SUR L'ÉPISCOPAT ET LES DISPARUS**

Les révélations sur l'extermination des opposants politiques ou prétendus tels jetés vivants dans la mer après séquestration par les forces de répression (cf. DIAL D 1965) relançaient la polémique sur l'implication de l'évêque vicaire aux armées et d'aumôniers militaires, ainsi que sur le "silence" de l'épiscopat à propos des disparus après le coup d'État militaire de mars 1976 (cf. DIAL D 361, 385, 433, 503, 535, 606 et 863).

Dans le dossier ci-dessous, voici quelques documents:

- 1) demandes du Centre d'études légales et sociales présidé par Emilio Mignone;
- 2) déclaration de l'épiscopat argentin après les propos de l'officier de marine Scilingo;
- 3) témoignage d'un prêtre français sur l'après coup d'État militaire de 1976.

Note DIAL

#### **1. Communiqué de presse du Centre d'études légales et sociales-CELS (3/3/1995)**

Ayant pris connaissance des déclarations du capitaine de corvette Adolfo Francisco Scilingo lors de l'émission de télévision Hora Clave du jeudi 2 mars et publiées par le journaliste Horacio Verbitsky dans le journal Página 12 de ce 3 mars, déclarations qui sont à l'origine de la plainte déposée devant la 2<sup>e</sup> chambre de justice correctionnelle, secrétariat n° 50, de Buenos-Aires, le Centre d'études légales et sociales (CELS) déclare ce qui suit:

1. Les paroles du capitaine Scilingo confirment sans plus laisser aucun doute les faits dénoncés à plusieurs reprises par les organisations de défense des droits de l'homme et entérinés dans le rapport de la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP)<sup>1</sup>; dans le procès ouvert contre les anciens membres de la junte militaire devant la chambre criminelle et correctionnelle fédérale de Buenos-Aires; ainsi que dans d'autres procès, en particulier la plainte déposée par le CELS à l'encontre des crimes perpétrés entre 1976 et 1983 à l'École de mécanique de la marine de guerre (ESMA), plainte présentée à la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA).

Par delà ces démarches, les rapports, lettres et déclarations du capitaine Scilingo, qui vont à l'évidence bouleverser l'opinion publique, sont d'une importance extrême du fait qu'il s'agit des premiers aveux publics d'un participant à ces actions, rompant ainsi un pacte mafieux de silence et de lâcheté.

<sup>1</sup> Cf. DIAL D 971 (NdT).

2. Les déclarations de Scilingo confirment également la position prise par le CELS depuis sa création en 1978, exposée dans de nombreux documents et expliquée dans des livres et des articles publiés depuis par quelques-uns de ses membres, à savoir que le procédé consistant à séquestrer, torturer et assassiner des milliers de prétendus dissidents politiques puis à nier ensuite toute participation, a constitué un système répressif adopté et mis en oeuvre par les forces armées comme institution. A cela s'ajoute la complicité, elle aussi dénoncée, d'une grande partie des autorités et des aumôniers militaires de l'Église catholique de l'époque<sup>2</sup>.

3. Devant cette situation nouvelle, le CELS offre sa collaboration pour une clarification de la question dans le débat public annoncé par M. Mariano Grondona lors de l'émission de télévision. Le Centre d'études légales et sociales estime également, en ce qui concerne le gouvernement national au niveau de ses trois pouvoirs, les chefs militaires actuels et la société dans son ensemble, que l'heure est venue de franchir sans tarder les étapes suivantes:

a) Informer les citoyens sur le destin de chacun de ceux appelés disparus. C'est chose faisable pour autant qu'il s'agit d'une politique formellement et bureaucratiquement exécutée, les forces armées ayant pris la responsabilité de la mise en oeuvre.

b) Décider que le ministre de la défense, les chefs d'état-major des forces armées et leurs officiers supérieurs reconnaissent et condamnent publiquement le système adopté et les crimes commis et qu'ils en demandent pardon au pays, en garantissant que de tels faits ne se répéteront pas à l'avenir.

c) Rayer des cadres ou retirer immédiatement tous les officiers supérieurs encore d'active qui ont approuvé, ordonné et exécuté de tels actes.

d) Demander à la Conférence épiscopale argentine de l'Église catholique qu'elle fasse connaître et condamne, en implorant également le pardon de la société, la participation qu'ont pu avoir certains de ses membres dans la légitimation de tels crimes.

Seuls ces comportements, vu qu'il a été légalement empêché d'avoir recours au pouvoir judiciaire, pourront permettre la réconciliation et la paix de la communauté argentine.

Quant à la société, ce terrible et terrifiant aveu lui donnera l'occasion d'entretenir sa mémoire, une démarche indispensable à la survie des peuples, et d'extirper de son sein des comportements tels que ceux qui ont été sciemment adoptés. Ceux-ci manifestent à l'évidence une stupéfiante dérive morale, qui ne se compare qu'avec les fours crématoires du nazisme allemand et les camps de concentration soviétiques. Tant il est vrai, conformément à la sentence évangélique, que la vérité nous rendra libres.

Buenos-Aires, le 3 mars 1995

Emilio F. Mignone, président  
Boris Pasik, vice-président  
Martín Abregú, directeur exécutif  
Laura Conte, secrétaire  
Carmen Lapacó, trésorière.

---

<sup>2</sup> Cf. le livre traduit en français: Emilio Mignone, LES "DISPARUS" d'ARGENTINE, Paris, Cerf, 1990. Dans une interview à Página 12 du 5 mars 1995, E. Mignone déclare, à propos de la complicité de l'Église catholique: "C'est Mgr Tortolo qui les a conseillés de cette façon. Je le sais par des personnes proches de lui auxquelles il a parlé des recommandations qu'il avait faites sur la manière la plus chrétienne de se défaire des prisonniers. Tortolo a défendu la légitimité de la torture devant la conférence épiscopale. Il a eu une attitude anti-évangélique, lui et d'autres évêques. Ils ont cessé d'être chrétiens. Tout cela traduit une déformation morale impressionnante" (NdT).

## 2. Communiqué de la commission permanente de l'épiscopat argentin (8/3/95)

Suite aux informations publiées sur la participation présumée de membres de l'Église catholique à des actes condamnables tels que la suppression violente de personnes sous le dernier gouvernement militaire, la Commission permanente de l'épiscopat argentin tient à déclarer ce qui suit:

1. Aucun catholique ni aucune personne de bonne volonté ne peut accepter ces actes qui sont, quelle qu'en soit la condition ou la circonstance, contraires à l'Évangile et à la dignité de la personne humaine.

2. Ni l'épiscopat argentin ni ses autorités n'ont été consultés sur la licéité ou la praticabilité des procédés dénoncés pour l'élimination de détenus, ni n'ont jamais donné une quelconque forme de conseil.

3. L'épiscopat a, dès les débuts du régime militaire de 1976, effectué toutes sortes de démarches, y compris des déclarations publiques (ainsi qu'en fait foi la publication "L'Église et les droits de l'homme", 1984), afin d'obtenir que la lumière soit faite sur les actes et que soient libérées les personnes injustement détenues et disparues. Tout au long de ces années, il a répété avec insistance et de nombreuses manières que "la fin ne justifie pas les moyens".

4. Si un membre de l'Église, quelle que soit sa condition, avait donné son aval, avec sa recommandation ou sa complicité, à un de ces actes, il l'aurait fait sous sa responsabilité personnelle, en errant ou péchant gravement contre Dieu, contre l'humanité et contre sa conscience.

5. Nous espérons que l'acceptation honnête de la vérité, dans laquelle coexistent héroïsmes et péchés dans tous les milieux de la communauté, serve à la réconciliation sincère des Argentins.

111e Commission permanente  
Buenos-Aires, le 8 mars 1995

## 3. Témoignage sur la question des disparus d'Argentine (10/3/1995)

"... ET VOUS N'AVEZ RIEN DIT"

Quand j'ai lu dans *Le Monde* et *La Croix* des 8 et 9 mars dernier les révélations sur "les transferts argentins", une phrase de la lettre ouverte des familles de prisonniers aux évêques d'Argentine, diffusée en janvier 1977, m'est venue en mémoire: "*Vous étiez les seuls à pouvoir dire quelque chose... et vous n'avez rien dit*". Je ne voudrais pas n'avoir rien dit.

Car les déclarations de l'ex-capitaine de corvette Adolfo Scilingo sur la manière dont étaient jetés à la mer, du haut d'avions militaires, les corps nus de prisonniers politiques, drogués mais vivants, durant la dictature du général Videla, ne sont pas une révélation; dès octobre 1979, de passage par Paris, trois rescapées de la sinistre École de mécanique de la marine de Buenos-Aires, avaient décrit avec précision ce procédé d'élimination des prisonniers politiques: enlèvement et tortures, jusqu'au prétendu "transfert". DIAL avait publié leur témoignage irrécusable et accablant dès le 25 octobre, sans que cela émeuve beaucoup l'opinion française, pourtant alertée par la disparition dans les mêmes conditions de deux religieuses originaires de Franche-Comté; ce qu'apporte de neuf la confession spontanée du capitaine Scilingo porte sur le nombre des personnes ainsi "disparues", sans doute plus considérable encore qu'il ne l'avoue ou ne le sait.

Mais l'élément de cette confession qui fait remonter en moi une indignation trop souvent contenue devant l'indifférence ou l'incrédulité de tant d'horreur, est la complicité - le mot n'est pas trop fort - d'une partie de l'Église hiérarchique d'Argentine avec ces pratiques innommables: la conscience des tortionnaires était tranquilisée et au besoin reconfortée !

Il faut que je dise d'où je parle: de 1970 à 1979, c'est-à-dire durant toutes les années où les régimes de dictature sévirent le plus durement dans l'ensemble du continent, j'étais le Secrétaire du Comité Épiscopal France Amérique latine; il était tout entier, à commencer par Mgr Bardonne, son président, attentif à ce que vivaient et risquaient les prêtres et les religieuses que nous avions préparés à leur mission de *Fidei donum* et que nous nous efforcions d'accompagner dans leur option préférentielle pour les pauvres, selon l'expression qui déjà leur était chère. Ce qui en amena plusieurs à être arrêtés, emprisonnés, expulsés.

Lorsque le 21 juillet 1976, les radios annoncèrent l'assassinat de deux prêtres, dont un Français, Gabriel Longueville, dans la province de La Rioja, je partis aussitôt pour l'Argentine afin de connaître exactement les circonstances de cette mort et de manifester notre solidarité à nos confrères. Il y aurait beaucoup à dire sur cette longue enquête, menée sur place avec l'appui de l'Ambassade de France et l'aide constante de notre vice-consul; c'est en ces jours-là que devait trouver la mort, dans un accident de voiture soigneusement provoqué par la base militaire proche, le courageux évêque de La Rioja, Mgr Angelelli, rentrant de la paroisse du Père Longueville.

Ce dont je veux témoigner aujourd'hui, avec autant de peine que de force, c'est de la prudence, pour ne pas dire parfaite indifférence, des autorités ecclésiastiques en ces jours de deuil: le Cardinal archevêque de Buenos-Aires, le nonce apostolique, le secrétaire de la Conférence épiscopale, alors que je lui exprimais au nom du CEFAL des condoléances pour la mort de Mgr Angelelli... Mon agenda garde les dates de tous ces rendez-vous.

Il y a pire que cette passivité: la responsabilité de l'épiscopat d'Argentine remonte bien au-delà du coup d'État du 24 mars 1976 qui devait mettre en place le régime militaire; le 23 septembre 1975, Mgr Victorio Bonamín, évêque-auxiliaire de Buenos-Aires et pro-vicaire aux armées, déclarait à l'occasion des obsèques d'un colonel assassiné: *"Il n'est pas possible que ce sang n'ait pas de signification: il est le signe que Dieu rachète la Nation argentine par l'Armée nationale.(..)La question se pose alors: Dieu n'attendrait-il pas des forces armées quelque chose de plus que ce qui est purement militaire?"*

Devant cette incitation à la rébellion, Mgr Tortolo, président de la Conférence épiscopale et vicaire aux armées, soutint publiquement l'aumônier général; un an plus tard, interrogé sur la violation des droits de l'homme, il déclarait: *"Je n'ai pas de preuve déterminante que les droits de l'homme soient effectivement violés dans notre pays. J'en entends parler; on le dit; cela ne m'apparaît pas"* (La Nación 15/10/76). Et il alla jusqu'à dire que dans la lutte contre la "subversion", le gouvernement recevait une *"grâce spéciale appelée grâce d'état, c'est-à-dire que Dieu assiste nos gouvernants"*.

Parce que dans la lettre pastorale publiée à la suite de l'assemblée plénière des évêques du 25 au 30 octobre 1976, il n'était fait aucune allusion à la situation du pays, j'ose parler de responsabilité collective. Il faudrait relire en entier la lettre admirable des familles de disparus, indignées de ce silence qui devait durer des années: *"Nous avons attendu en vain..."* Mais nous savons, nous, maintenant, grâce au capitaine Scilingo, que ce silence était complice.

C'est parce que je me veux solidaire de l'Église dont je suis, et de toute son histoire - glorieuse mais parfois si triste - que j'ai rappelé des choses que m'arrachent du cœur tant de souvenirs. Certes il y eut dans l'épiscopat argentin de belles exceptions, mais qu'on pourrait compter sur les doigts d'une seule main; certes je ne confonds pas le

clergé diocésain avec sa hiérarchie, qui seule est stipendiée par le gouvernement et lamentablement liée par un Concordat qui amène un candidat à la présidence de la République à se faire baptiser, s'il ne l'est pas, pour être élu! Et l'on me dira qu'on ne gagne rien à étaler certaines turpitudes vingt ans après. Mais n'est-il pas plus scandaleux de ne pas les reconnaître quand elles sont dénoncées? A l'occasion du procès Touvier, le cardinal Decourtray voulut que rien ne soit occulté du rôle de certains prélats. La férocité de la répression sous le régime Videla était si connue qu'en 1978, pour le 2e Centenaire de la naissance de San Martín, émule de Bolivar et libérateur de l'Argentine, le cardinal Marty n'hésita pas à refuser qu'une messe solennelle fut célébrée à Notre-Dame de Paris.

De lois d'amnistie en grâces présidentielles, tous les dirigeants du temps de la dictature sont maintenant libérés; ils n'en restent pas moins sous le coup de l'excommunication prévue par le Code de droit canonique pour "*ceux qui persistent avec obstination dans un péché grave et manifeste*" (canon 915). Lequel des généraux qui formaient la junte présidée par Videla a-t-il jamais manifesté de repentir et demandé pardon? Bien au contraire, et le jour même de sa libération, le général Jorge Rafael Videla recevait publiquement l'eucharistie. De quelle réprobation ont été ou seront jamais sanctionnées les compromissions criminelles de ceux qui absolveaient régulièrement les tortionnaires et quelles peines canoniques ont encouru ceux qui les mandataient?

Solidaires de la mémoire du Père Longueville et des Soeurs Alice Domon et Léonie Duquet, partis pour servir humblement le peuple d'Argentine et l'Eglise jusqu'au don du sang, solidaires de l'action du Père Renevot et de tant d'autres, emprisonnés et expulsés, nous osons demander des comptes à cette grande nation, maintenant que la lumière peut être faite sur les traitements qu'ils ont subis. Les évêques d'Argentine s'honoreraient à nos yeux en exigeant du gouvernement actuel que tous les noms des disparus soient publiés, ainsi que les circonstances de leur "disparition".

Ludovic Rebillard

(Traduction DIAL pour les deux premiers documents - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)